

Communiqué de presse du 26 mai 2015

Approuver le système incitatif en matière climatique et énergétique

Le comité de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) a élaboré, en collaboration avec la Conférence des Directeurs cantonaux des finances (CDF), une prise de position à propos de la disposition constitutionnelle visant à introduire un système incitatif en matière climatique et énergétique. Les cantons approuvent le passage d'un système d'encouragement à un système d'incitation.

Comme on le sait, les cantons sont favorables au passage d'un système d'encouragement à un système d'incitation dans le domaine du climat et de l'énergie. Les objectifs de la politique climatique et énergétique doivent être atteints au moyen d'instruments incitatifs fondés sur l'économie de marché plutôt que par des mesures d'encouragement lourdes au plan administratif et s'accompagnant d'effets d'aubaine. L'article constitutionnel doit servir de base au démantèlement des instruments d'encouragement et à leur suppression à terme selon un plan défini, ainsi qu'à l'introduction d'une taxe purement incitative avec restitution intégrale, c'est-à-dire sans mécanisme d'affectation d'une partie des rentrées qu'elle génère. Toutefois, le passage d'un système d'encouragement à un système incitatif doit être organisé de façon à ne pas compromettre la sécurité des investissements pour l'économie et la sécurité en matière de planification financière pour les cantons.

La CDF et le comité de l'EnDK saluent la base constitutionnelle large permettant d'introduire des taxes incitatives sur les combustibles, les carburants et l'électricité tout en laissant la porte ouverte à une mise en œuvre échelonnée et pragmatique dans la législation d'application. Pour le moment, il faut toutefois renoncer à des taxes incitatives sur les carburants compte tenu des discussions en cours sur de nouveaux mécanismes de financement dans le domaine du trafic routier. Quant à l'électricité, il faudra envisager de la taxer seulement après avoir constaté que les nouvelles conditions du marché de l'électricité sont favorables. En raison des déficiences de la politique énergétique menée en Europe, les signaux du marché sont ruineux pour les énergies renouvelables (énergie hydraulique comprise). Il s'agit de les atténuer, de sorte que des prix adéquats puissent de nouveau être demandés pour l'électricité produite dans notre pays à partir des énergies renouvelables (p. ex. modèle des quotas pour les consommateurs finaux).

Il faut absolument tenir compte, d'une part, du fait que les cantons doivent pouvoir préserver leurs recettes, d'autre part, des effets directs ou indirects de la nouvelle taxe d'incitation sur d'autres taxes, telles que la redevance sur le trafic des poids lourds liée

aux prestations (RPLP) ou l'impôt sur les huiles minérales. La redistribution du produit de la taxe incitative doit s'effectuer par les canaux déjà utilisés pour d'autres restitutions.

Dans le cadre de la consultation, une révision de l'art. 89 Cst, mais qui n'a jamais été concrétisée, est envisagée en tant qu'autre thème connexe. En réalité, le nouvel article constitutionnel proposé n'a pas de relation avec ce thème et ne justifie pas une révision. La répartition des compétences entre la Confédération et les cantons dans le domaine des bâtiments est suffisamment claire; il n'y a aucune raison d'exiger un renforcement des compétences de la Confédération dans ce cadre.

Informations disponibles auprès de:

M. Peter Hegglin, conseiller d'Etat, président de la CDF, tél.: 041 728 36 01

M. Andreas Huber, secrétaire de la CDF, tél.: 031 320 16 30

M. Beat Vonlanthen, conseiller d'Etat, président de l'EnDK, tél. 079 300 48 62

M. Lorenz Bösch, secrétaire général a.i. de l'EnDK, tél.: 079 426 54 19

EnDK: le centre de compétences en énergie des cantons

Instituée en 1979, l'EnDK est le centre commun de compétences des cantons en matière d'énergie. Elle favorise et coordonne la collaboration des cantons en ce qui concerne les questions énergétiques, et représente les intérêts communs des cantons. Traitant des questions techniques, la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK) est rattachée à l'EnDK.

L'EnDK souhaite diminuer les besoins en énergie dans le domaine du bâtiment, en particulier dans les bâtiments existants, couvrir les besoins restants grâce aux rejets de chaleur et aux énergies renouvelables, et poursuivre une politique énergétique fédéraliste bénéficiant d'une acceptation élevée. La conférence est présidée par le conseiller d'Etat Beat Vonlanthen, directeur de l'économie du canton de Fribourg.